

Questions orales

● (1452)

M. Dick: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que sous le gouvernement actuel, la part canadienne du marché du textile est tombée de 64 p. 100 en 1966 à 40 p. 100 en 1978, qu'est-ce que le gouvernement compte faire pour rectifier la situation, vu que si nous avions encore 64 p. 100 du marché, il y aurait au Canada 80,000 emplois de plus et 80,000 chômeurs de moins.

M. Basford: Demandez-lui où il a pris sa cravate française.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a pris de temps à autre des mesures pour protéger l'industrie du textile et de la chaussure et si nous envisageons de prendre d'autres mesures, nous l'annoncerons de la façon habituelle.

M. Dick: Pourquoi le ministre de la Justice dit-il que c'est une cravate française? Est-ce que cela l'ennuie? N'aime-t-il pas les cravates françaises?

* * *

[Français]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES PERTES D'EMPLOIS AU QUÉBEC—ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT TIENT COMPTE DE LA PROPOSITION DU QUÉBEC AU SUJET DE LA TAXE DE VENTE

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales. J'ai en main un rapport préparé par le ministre de l'Industrie et du Commerce dont je veux citer très brièvement un paragraphe. Le Québec a été la première victime de la récente baisse de l'emploi . . .

M. l'Orateur: A l'ordre! Si l'honorable député a une question à poser, il doit la poser immédiatement.

M. Grafftey: Étant donné que le rapport cite que des emplois perdus au Canada depuis deux ans, 30,000 des 36,000 emplois dans la section manufacturière, ont été perdus dans la province de Québec, notamment dans le domaine du textile, du vêtement, du meuble et de la chaussure, le gouvernement peut-il assurer la Chambre à cause de ces conditions citées dans le rapport, qu'il considère maintenant sérieusement la proposition du ministre des Finances de la province de Québec en ce qui concerne la taxe de vente?

L'hon. Marc Lalonde (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur le président, l'honorable député devrait se référer au rapport récent des dernières semaines sur l'état de l'industrie dans le domaine de la chaussure, du textile et du meuble en particulier, et il se rendra compte que, grâce surtout aux mesures adoptées par le gouvernement par le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre des Finances, imposant des quotas et des réductions d'importations, ces industries à l'heure actuelle sont dans une meilleure situation qu'elles ne l'ont été depuis plusieurs années. En fait, plusieurs de ces industries sont dans une situation où il faut attendre de 6 à 8 mois pour obtenir la livraison de la marchandise.

Des mesures ont été prises par le gouvernement fédéral durant les deux dernières années et elles ont eu pour effet

d'améliorer substantiellement la situation dans ces entreprises. En ce qui concerne l'état général de l'industrie manufacturière au Québec, l'honorable député sait fort bien que la politique constitutionnelle adoptée par le gouvernement québécois à l'heure actuelle n'en a pas été une qui a favorisé la création de l'emploi dans la province de Québec. Finalement, quant à la question de la taxe de vente, mon collègue, le ministre des Finances, a fait une offre raisonnable au ministre des Finances du Québec. Ce dernier l'a refusée. Il a laissé entendre qu'il avait une autre proposition à faire. Nous allons attendre de connaître la proposition du ministre des Finances. Mon collègue a très bien indiqué qu'il serait heureux de poursuivre les pourparlers à cet égard.

M. Grafftey: Je désire poser une question supplémentaire.

Je veux savoir si, à l'heure actuelle, le gouvernement fédéral prépare une autre proposition relativement à la taxe de vente et la province de Québec. Et étant donné, monsieur le président, que selon un autre rapport provenant du gouvernement fédéral, le ministre de l'Industrie et du Commerce sait que si on adopte la proposition du ministre des Finances de la province de Québec, cela va même aider à la création d'emplois et l'économie des autres provinces, parce que, au Québec, dans les domaines du vêtement, de la chaussure, de l'ameublement, et d'autres il y a beaucoup d'importations; est-ce qu'on va continuer la confrontation avec la province de Québec ou va-t-on considérer sérieusement la proposition du ministre des Finances de la province de Québec?

M. Lalonde: Monsieur le président, il n'a jamais été question de confrontation dans ce domaine. Le ministre des Finances du gouvernement canadien a consulté tous ses collègues, y compris son collègue du Québec. En fait, les consultations avec le ministre des Finances du Québec ont commencé 18 jours avant la présentation du budget, je pense, vers le 23 mars, et des consultations ont eu lieu en outre d'une façon répétée entre M. Parizeau et le ministre des Finances du gouvernement canadien, ainsi qu'entre les fonctionnaires. Alors il n'y a pas eu une atmosphère de confrontation recherchée par le gouvernement, au contraire, tout ceci a été fait dans une tentative d'en arriver à une solution de coopération dans ce domaine. Malheureusement, le gouvernement du Québec a décidé de ne pas coopérer, et il est arrivé subséquemment avec une proposition, une décision qui crée des difficultés. Nous n'avons aucune objection à ce que le gouvernement du Québec élimine la taxe de vente en cause. En fait, nous avons proposé que la contribution fédérale s'étende . . .

[Traduction]

LE REMBOURSEMENT DE LA SUBVENTION AU MOUVEMENT QUÉBEC-CANADA

M. Gordon Ritchie (Dauphin): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales. Le mouvement Québec-Canada a-t-il rendu la subvention de \$265,520 qu'il avait reçue du gouvernement fédéral, étant donné que les autres groupes qui visent à préserver l'unité du Canada s'étaient opposés à cette subvention?